

Annonces pour le 27 janvier 2023

Dépôt public du procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire

Conformément à la teneur de l'article 59 du Règlement d'organisation de la commune de Romont (RO), le procès-verbal de l'Assemblée municipale ordinaire du 15 décembre 2022 est déposé publiquement auprès de l'Administration municipale du 27 janvier 2023 au 27 février 2023 inclus.

Ce procès-verbal peut être consulté sur notre site internet (www.romont-jb.ch) ou au secrétariat municipal.

Pendant le dépôt public, les éventuelles oppositions peuvent être formées par écrit auprès du Conseil municipal.

Le Conseil municipal

Vente de sacs taxés Celtor SA – Nouveau point de vente

La Commune de Romont informe la population d'un nouveau point de vente pour l'achat de sacs taxés Celtor SA. Dès le 1^{er} février 2023, il sera possible d'acheter des sacs poubelles taxés (Celtor SA) auprès du Restaurant Pizzeria Le Communal à Romont.

Le Conseil municipal se réjouit de cette nouvelle collaboration avec ledit établissement et espère que les citoyens apprécieront, de pouvoir prendre un petit café lors de leurs achats.

Le Conseil municipal

Résultats d'analyse de l'eau potable

Les résultats d'analyse officiels du Laboratoire cantonal ainsi que les mesures effectuées le 14 décembre 2022 ont montré que l'eau potable distribuée par la Commune est conforme aux exigences légales.

Provenance de l'eau	Qualité microbiologique Qualité physique et chimique	Température au moment du prélèvement
Sources : Fraîche-Fontaine, Restaurant Le Communal	En règle au regard des critères mentionnés	8.8 °C°

Le Conseil municipal

Membre du comité ASAD

Suite à la démission de Mme Gobat, le comité d'Aide et soins à domicile (ASAD) recherche un nouveau membre, de suite ou à convenir.

Tout citoyen de Romont intéressé par ce mandat est prié de s'adresser au Président du Comité, M. André Simonin au 032 358 19 35.

Le Conseil municipal remercie d'ores et déjà les intéressés pour leur investissement.

Le Conseil municipal